

## Environnement | En Dordogne, la mise en place de la redevance incitative des déchets reportée en 2022



Malgré le rapport de la Chambre régionale des comptes qui épingle une mise en oeuvre tardive de la nouvelle tarification par le Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3), le nouveau président Pascal Protano a annoncé que la mise en place de la redevance incitative pour les secteurs de Montpon, Mussidan, Sud Bergeracois, Belvès qui auraient du être concernés dès 2021, est repoussée d'un an. Ce report ne remet pas en cause les choix qui ont été faits, mais devraient permettre de régler les situations qui font débat, notamment les personnes en perte d'autonomie.

"Nous avons décidé d'allonger la phase de test de la redevance incitative. Cela concerne les secteurs de Montpon, Mussidan, les communautés de commune Porte Sud Périgord, Bastide Dordogne Périgord, Bastides Forêt Bessède. Le confinement a retardé le processus, et nous ne sommes pas prêts", a reconnu Pascal Protano, le nouveau président du Syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne (SMD3), lors de la conférence de presse du 6 octobre. Ce report est aussi l'occasion de prendre le temps de la discussion. Plusieurs collectifs d'usagers se sont constitués contre la mise en place de cette redevance incitative, destinée à remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Pascal Protano veut aussi restaurer un dialogue qui s'est envenimé entre le syndicat, usagers et les élus. La mise en place, initialement prévue le 1er janvier 2021, est reportée au 1er janvier 2022. "Les usagers ont besoin de plus de temps et d'un meilleur accompagnement pour comprendre et s'approprier ce nouveau mode de collecte et de facturation", assure le président du SMD3. Il estime ce report nécessaire car certaines implantations de bornes ont pris du retard avec la crise sanitaire.

## Pas de remise en cause

Pourtant, les choix qui ont été faits, il y a plusieurs années, ne seront pas remis en cause. "La redevance incitative sera mise en place et la collecte en points d'apports volontaires sera généralisée. Nous n'avons pas le choix." Pour mémoire, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers. Plus les sacs noirs jetés au point d'apport volontaire sont légers, moins vous payez. Une méthode censée favoriser le tri sélectif. La mise en oeuvre de la redevance incitative est destinée à sécuriser les tonnages et limiter l'impact sur la fiscalité, répondre aux attentes de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, et à limiter l'impact de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes sur chaque tonne de déchets enfouis. (TGAP). Cette taxe va faire bondir le tarif de l'enfouissement de 19 à 65 euros la tonne à l'horizon 2025.

Le directeur du syndicat Sylvain Marty, a souligné que "d'ici 2025, nous devons diviser par deux le volume de déchets pour passer de 120 tonnes à 60 000 tonnes pour la Dordogne." De plus, Pascal Protano estime que "l'allongement de la phase de test va permettre de régler les points difficiles dans ce projet" : la collecte pour les personnes en perte d'autonomie, la gestion des déchets en période estivale avec l'afflux des touristes dans certaines zones ainsi que la lutte contre les incivilités et les dépôts au pied des bornes. Des problèmes régulièrement évoqués par les maires à l'annonce de la mise en place du nouveau système. Le nouveau président souhaite intégrer les représentants des communautés de communes du département aux discussions. La tarification incitative devrait être appliquée comme prévu dans les deux autres secteurs du département : le 1er janvier 2022 pour l'agglomération de Bergerac, le Grand Périgueux et le Nord du département; le 1er janvier 2023 dans le Périgord noir.



Claude-Hélène Yvard

*Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard*

*Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 12/10/2020*

*[Url de cet article](#)*